

# ( fenêtrés sur.Nièvre )

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Christophe Bolle

## Changer de braquet !

La réussite de tous est un enjeu prioritaire et nécessite **une politique volontariste** en faveur de l'éducation nationale. Personne ne croit sérieusement que les résultats de l'école vont s'améliorer en réformant uniquement les rythmes. Cela nécessite en premier lieu l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves.

Le SNUipp-FSU porte un projet de transformation de l'école soutenu par un budget à la hauteur. Il faut **une vraie priorité au primaire**. Au vu du retard pris, le budget actuel ne permet pas d'enclencher les transformations nécessaires.

Il faut un changement de braquet. Cela passe par de vraies mesures avec des transformations touchant à la pédagogie (Plus de maîtres, programmes, formation continue, ...) et aux **conditions d'exercice du métier**.

A ce sujet, la question des rythmes des élèves interroge les conditions de travail des enseignants. Si le temps de l'élève est important, le temps de l'enseignant doit être pris en compte dans sa globalité, **le visible et l'invisible**. S'appuyant sur les propositions du SNUipp-FSU, le Ministre vient d'acter, pour l'Éducation prioritaire, une déconnexion du temps élève du temps enseignant.

Cette **réduction du temps de travail des enseignants devant élève** doit s'étendre à l'ensemble de la profession : 18h+3h avec une étape à 21h+3h, sans abaissement du temps élève, en articulation avec le plus de maîtres que de classes. Une mise en œuvre qui passe également par la **fin du dispositif de l'APC...**

N°202

Janvier 2014

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46  
Courriel : [snu58@snuipp.fr](mailto:snu58@snuipp.fr)

**Sommaire** : P.2 : carrière : mouvement, permutations P.3 : actu : carte scolaire, éducation prioritaire, rythmes P.4 : adhésion  
Encarts : « Conditions de travail, santé et sécurité au travail », enveloppe

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 24/01/2014



## ENCART SPÉCIAL CHS CT



SNUipp-FSU



Pour un syndicalisme combatif!

SNUipp  
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

## BRÈVES

### Le chiffre du mois :

# 0

Comme le nombre de postes dont bénéficiera la Nièvre à la rentrée prochaine (voir page 3). Pas de quoi rattraper la « malencontreuse » erreur comptable de l'année dernière...

### Liste aptitude des directeurs : être patient...

Suite au report de la prochaine CAPD du 13 mars au 18 avril, les collègues qui ont passé l'entretien pour être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs le 22 janvier, vont devoir patienter... 3 mois pour en connaître les résultats !

### Journée de carence : annulée !

Comme Marylise Lebranchu, la ministre de la Fonction publique, l'avait décidé en février dernier, la suppression de la journée de carence en cas d'arrêt de maladie mise en place en 2012 par le précédent gouvernement a pris effet le 1er janvier. La disparition de cette mesure injuste et inefficace est à mettre avant tout au crédit de la mobilisation des organisations syndicales de fonctionnaires, tout particulièrement des syndicats de la FSU, notamment dans la grève du 30 janvier 2013.

### Salaires : en baisse !

La grille des salaires a été actualisée au 1er janvier. Pour les enseignants du 1er degré, cette actualisation se traduira par une baisse de leurs traitements. Les principales raisons tiennent d'une part à la décision du gouvernement de geler pour la 4ème année consécutive, le point d'indice de la fonction publique. D'autre part l'augmentation du prélèvement pour pension civile passe de 8,76 % à 9,14 %.

### Dispo, détachement, formation : circulaires parues

Pour les demandes de disponibilité, de détachement et de DIF, la date limite de demande est fixée au 15 mars. Pour le congé de formation, au 21 février. Par contre, on est toujours en attente de la circulaire concernant les temps partiels.



## MOUVEMENT : IL FAUT QUE ÇA BOUGE !

La partie mouvements intra-départementaux de la note de service mobilité, continue d'imposer aux départements un cadrage national, qui va à l'encontre de la satisfaction du plus grand nombre des collègues quant à leur affectation : vœux géographiques obligatoires, mouvement unique avec une seule fiche de vœux...

« Depuis 2008, nous constatons que le pilotage national des mouvements départementaux cadré par la note de service annuelle "Mobilité des enseignants du premier degré" est source de grande insatisfaction pour les enseignants des écoles » déplore Sébastien Sihr, le secrétaire général du SNUipp-FSU, dans un courrier adressé au ministère le 19 décembre dernier et qui demande l'ouverture de discussions sur le sujet de la mobilité des enseignants.

Car de fait, les règles qui cadrent aujourd'hui les opérations de mouvement, non seulement ne répondent pas à l'objectif de nommer le plus grand nombre possible de personnels sur des postes à titre définitif, mais entraînent aussi de très nombreuses affectations qui ne répondent pas à leurs attentes.

Ainsi, dans la Nièvre, les élus du SNUipp-FSU 58 avaient démontré lors du dernier mouvement que les trois vœux géographiques obligatoires n'avaient pas permis de nommer des personnels supplémentaires, mais avaient de surcroît empêché certains collègues d'obtenir des postes qu'ils avaient demandés. Avec à l'arrivée moins de collègues nommés à TD, et plus d'insatisfaits !

En clair, le SNUipp-FSU demande :

- le retour à une gestion paritaire avec le remplacement des groupes de travail par des CAPD ;
- l'abandon de vœux géographiques obligatoires ;
- le retour à une deuxième phase du mouvement avec publication des postes ;
- qu'il n'y ait pas d'harmonisation académique des règles du mouvement ;
- le respect des barèmes définis par les instances paritaires ;
- que les directeurs académiques communiquent les résultats du mouvement après la CAPD ;
- la suppression des postes à profil.

En clair, le SNUipp-FSU demande :

- le retour à une gestion paritaire avec le remplacement des groupes de travail par des CAPD ;
- l'abandon de vœux géographiques obligatoires ;
- le retour à une deuxième phase du mouvement avec publication des postes ;
- qu'il n'y ait pas d'harmonisation académique des règles du mouvement ;
- le respect des barèmes définis par les instances paritaires ;
- que les directeurs académiques communiquent les résultats du mouvement après la CAPD ;
- la suppression des postes à profil.

### Stagiaires à mi-temps

Encore un changement à la rentrée prochaine qui risque de ne pas faciliter les opérations de mouvement. Les PE stagiaires seront, « nouvelle formation » oblige, désormais à mi-temps en classe. Sur quels supports ? Va-t-on encore « rogner » sur les postes de TRS ?

Le SNUipp-FSU demande aussi un « engagement à ce que soit enfin remise à plat la circulaire mobilité dans toutes ses dimensions (inter et intra-départementales). » Car en effet, il est grand temps d'avancer sur ce dossier qui revêt une importance particulière dans la vie professionnelle et personnelle des enseignants des écoles.

## PERMUTATIONS : LES BARÈMES VÉRIFIÉS

Le groupe de travail départemental, destiné à contrôler les candidatures, vérifier les vœux et les barèmes et examiner les demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap, était programmé mardi 28 janvier. Retrouvez le compte rendu sur notre site et le nombre de demandes par départements. Contactez-nous pour connaître votre rang parmi les collègues de la Nièvre pour le département sollicité en premier vœu.

### Le calendrier modifié

En raison du report « électoraliste » de la carte scolaire après les élections municipales (voir page ci-contre), le calendrier du mouvement s'en trouve modifié.

**24 avril au 7 mai** : ouverture du serveur

**19 mai** : groupe de travail vérification des bonifications

**30 mai** : groupe de travail

**6 mai** : CAPD "mouvement", ineat/exeat, hors classe

**26 juin** : groupe de travail ajustement du mouvement

**Fin août** : groupe de travail ajustement du mouvement



## CARTE SCOLAIRE : PAS DE RATTRAPAGE

*C'est confirmé. A la rentrée prochaine, la Nièvre bénéficiera d'une dotation nulle (0 poste). Et les opérations de carte scolaire, "politique" oblige, sont reportées après les élections municipales !*

La Nièvre ne bénéficiera d'aucun poste supplémentaire dans le premier degré à la rentrée prochaine. Pas de rattrapage donc de la carte scolaire de l'année dernière où notre département avait "rendu" 5 postes pour seulement 11 élèves en moins.

L'Académie perdrait, d'après les prévisions, 388 élèves à la rentrée prochaine. La Nièvre, avec une perte "présumée" de 142 élèves, et l'Yonne, qui devrait perdre 96 élèves, ne bénéficierait d'aucun poste supplémentaire. Au contraire de la Côte d'Or (-113 élèves) et la Saône-et-Loire (-37) qui "gagnent" un poste. Certes, la Nièvre bénéficie d'un taux d'encadrement meilleur que les autres départements bourguignons, mais en raison d'une géographie et d'une démographie particulière dont il faut bien tenir compte.

Les opérations de cartes scolaires sont repoussées pour des raisons électoralistes au printemps, ce qui aura des conséquences sur l'organisation des écoles avec une affectation des personnels très perturbée. Le SNUipp-FSU dénonce fermement ce report. Que n'avions-nous pas dit

quand le gouvernement précédent avait procédé de la même manière ? Ce report a pour conséquence fâcheuse de décaler toutes les procédures de préparation de la rentrée, et notamment les opérations de mouvement qui sont d'ores et déjà repoussées (voir en page 2).

Pour notre part, nous n'attendons pas la fin de la séquence électorale pour engager avec les enseignants un travail de remontée des besoins des écoles. Pour cela, nous vous invitons à remplir et nous renvoyer vos prévisions d'effectif dans notre enquête carte scolaire (sur notre site).

Par ailleurs, le SNUipp-FSU déposera nationale-ment une alerte sociale, afin de dénoncer les dotations insuffisantes et donner un cadre national aux mobilisations départementales. Il organise une étape de mobilisation sous la forme d'une journée nationale le 12 février. Ce sera l'occasion de porter la nécessité de plus de moyens pour l'école et d'une autre réforme des rythmes dans le cadre de notre campagne mettant en avant notre projet pour l'école.

## ÉDUCATION PRIORITAIRE : À LA RELANCE ?

*Vincent Peillon a présenté son plan pour l'éducation prioritaire qui reprend une partie des propositions du SNUipp-FSU. Il faut maintenant des traductions concrètes dans les écoles. Qu'en sera-t-il dans la Nièvre ?*

La définition de 1 000 réseaux (collège et écoles d'un même territoire) vient se substituer à l'architecture actuelle de l'éducation prioritaire. Un premier cercle dit « REP+ » de 350 réseaux qui concentrent les plus grandes difficultés et 650 « REP » où les difficultés sont moins marquées.

Sur quels critères seront choisis les 1 000 réseaux, et les 350 "REP+" ? La Nièvre est un des départements où la proportion d'écoles en ZEP est la plus importante. 5 à 10 % des réseaux actuels sortiront de la nouvelle éducation prioritaire. Des secteurs de notre département seront-ils "sortis" du dispositif, avec comme conséquence la perte des moyens afférents et à terme de l'indemnité (qui serait cependant maintenue cinq ans) ? Le SNUipp-FSU sera vigilant pour que notre département conserve ces moyens qui ne sont pas usurpés.

## RYTHMES : LE BILAN DES ENSEIGNANTS

*Dans une enquête en ligne adressée à toutes les équipes d'écoles, le SNUipp-FSU invite à dresser leur propre bilan de la mise en œuvre de la réforme des rythmes. Ses résultats seront rendus publics en février.*

Qu'elles soient passées aux nouveaux rythmes en 2013 ou qu'elles soient concernées par un passage à la rentrée 2014, les équipes d'écoles sont invitées par le SNUipp à tirer un premier bilan de la mise en œuvre d'une réforme toujours contestée. Il s'agit, pour le syndicat, de recueillir à nouveau la parole des enseignants afin d'établir un panorama aussi fidèle et précis que possible des réalités vécues sur le terrain. Les résultats de cette enquête en ligne nourriront un rapport alternatif à celui présenté par la présidente du Comité national de suivi des rythmes fin décembre.



## BRÈVES

### Salaires : les syndicats de fonctionnaires sonnent l'alarme

Dans une lettre ouverte au Premier Ministre, la FSU et les autres syndicats de la Fonction publique (CGT, CFDT, UNSA, Solidaires, CFE-CGC, FA-FPT et CFTC) lui demandent de répondre au mécontentement des agents, notamment en matière de pouvoir d'achat. Les syndicats signataires de cette lettre ouverte sont déterminés

« à restaurer le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique. » Ils attendent donc du Premier Ministre des décisions qui répondent véritablement à ces attentes.



### Calendrier : Peillon cède au lobby du tourisme

Une nouvelle fois, le lobby du tourisme de montagne a démontré sa puissance. A sa demande, le calendrier scolaire 2016-2017 a été modifié. Les vacances de Noël commenceront un samedi au lieu d'un mercredi comme initialement prévu par le gouvernement, et les vacances de printemps démarreront une semaine plus tôt. Un calendrier rejeté en masse par le GSE, mais qui n'empêchera sans doute pas le Ministre de passer en force. Tout cela sans aucun doute dans l'intérêt de l'enfant, dont on nous rebat les oreilles dès qu'on ose émettre la moindre critique à propos de la réforme des rythmes...

### Appelez-le IA-DASEN...

En 2012, les IA (inspecteurs d'académies) sont devenus des DASEN (directeurs académiques des services de l'éducation nationale). Depuis le 1er janvier 2014, pour vos courriers administratifs, « eu égard à l'importance de la dimension pédagogique de leur mission », il faut désormais utiliser la dénomination « Monsieur l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale ». Sans nul doute par simplification administrative...

# Je me syndique au SNUipp 2013/2014

**OSONS !** Après les élections professionnelles 2011 et le succès du SNUipp-FSU 58 (plus de 50% des voix), nous devons encore et toujours mener bataille. Le SNUipp-FSU ne perçoit aucune subvention. Il ne vit que parce que des collègues ont décidé de contribuer à son existence en se syndiquant. Alors, (re)syndiquez-vous, proposez la syndicalisation à vos collègues. Et n'oubliez pas non plus que 66% du montant de votre cotisation est déductible des impôts.

Je me syndique au SNUipp Nièvre afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation et au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications. Je demande au SNUipp Nièvre de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il peut avoir accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Nièvre.

Date :

Signature :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Poste occupé : .....

## Montant de la cotisation en fonction de votre échelon (entourez votre situation)

Pour les temps partiels : cotisation multipliée par 0,5 ou 0,75  
le montant indiqué en italique est pour information

Echelon	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>PE</b>	<b>125</b>	<b>131</b>	<b>135</b>	<b>143</b>	<b>154</b>	<b>164</b>	<b>177</b>	<b>191</b>
(avec la déduction d'impôt)	<i>41,66</i>	<i>43,79</i>	<i>45,05</i>	<i>47,19</i>	<i>50,82</i>	<i>54,12</i>	<i>58,41</i>	<i>63,03</i>
<b>PE Hors-classe</b>	<b>186</b>	<b>201</b>	<b>215</b>	<b>227</b>				
(avec la déduction d'impôt)	<i>61,38</i>	<i>66,33</i>	<i>70,95</i>	<i>74,91</i>				
<b>Instit</b>				<b>115</b>	<b>122</b>	<b>128</b>	<b>136</b>	<b>149</b>
(avec la déduction d'impôt)				<i>37,95</i>	<i>40,26</i>	<i>42,24</i>	<i>44,88</i>	<i>49,17</i>

Disponibilité	80
Congé parental	80
Assistant d'éducation, AVS, EVS	15
Retraités	95

Etudiant	35
Stagiaire	80
Titulaire 1ère année	90
Titulaire 2ème année	100

## COMMENT SE SYNDIQUER ?

- ⇒ Par chèque(s) : Joindre au bulletin complété 1 à 3 chèques datés du jour. Ils seront débités à partir du mois où vous les envoyez et un par mois suivant.
- ⇒ Renvoyer **sans affranchir, avec l'enveloppe jointe**, à :  
SNUipp-FSU 58, Bourse du Travail, 2 bis bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS

